

LE MONDE – 25 SEPTEMBRE 2010

Budget: le casse-tête des niches fiscales

MICHEL BOUVIER

La fiscalité dérogatoire traduit la dégénérescence de l'Etat-providence

PASCAL SALIN

C'est toute la fiscalité qu'il faut raboter

GABRIEL ZUCMAN

L'injustice du système entretient la défiance délétère envers l'impôt

JEAN ARTHUIS

Encore un effort pour être vertueux !

PIERRE-ALAIN MUET

Impôt citoyen pour une France plus juste

La fiscalité dérogatoire traduit la dégénérescence de l'Etat-providence

Le concept de niche fiscale ou encore de fiscalité dérogatoire, a été forgé aux Etats-Unis en 1967 sous le qualificatif de "dépense fiscale" par le secrétaire adjoint au Trésor, Stanley Surrey, qui s'inquiétait de leur progression ainsi que de leur manque de transparence et qui s'essaya à en établir une liste. Il estimait que la mise à plat des dépenses fiscales révélerait leur moindre efficacité que les dépenses directes ainsi que les inégalités qu'elles génèrent.

Il est indéniable que Stanley Surrey a mis en lumière un sujet sensible. Dès 1968, une évaluation des dérogations aux règles fiscales de droit commun est instituée au niveau fédéral dans le cadre du rapport financier annuel du Trésor. En 1974, le Congressional Budget and Impoundment Control Act prévoit la production d'un rapport détaillé annexé au budget. Parallèlement le dispositif s'étend très vite à la plupart des Etats de l'OCDE à la fin des années 1960 et au cours des années 1970.

En France le concept, apparu en 1979 dans le cadre du 5e Rapport du Conseil des impôts, est à nouveau étudié en 2003 (21e rapport) sous le titre : "La fiscalité dérogatoire : pour un réexamen des dépenses fiscales".

Entre-temps, dans un ouvrage remarqué paru en 1985, Stanley Surrey et son coauteur Paul McDaniel avaient proposé une définition insistant sur le fait que, à la différence des dépenses directes, ces mesures d'allégement constituaient une dépense indirecte de l'Etat en vue de favoriser certaines activités ou catégories de contribuables (Stanley Surrey et Paul McDaniel, *Tax Expenditures*, Cambridge, MA : Harvard University Press, 1985).

Il n'est pas douteux que la démarche consistant à nommer un tel dispositif a immédiatement amplifié la question, qui n'est pas née avec les travaux de Stanley Surrey, du rôle économique ou social que peut ou doit jouer la fiscalité. Le débat économique opposant interventionnistes et libéraux classiques, autrement dit les partisans d'une politique volontariste s'appuyant sur l'outil fiscal et ceux qui demeurent attachés à la neutralité de l'impôt, s'est alors doublé d'un débat juridique relatif à la définition de la norme fiscale à laquelle il serait dérogé.

De cette dernière question sont nées des controverses sans fin qui continuent à occuper les fiscalistes et qui se prolongent maintenant, sur fond de nécessité d'augmenter les ressources afin de réduire les déficits publics, autour de la question de l'évaluation de leur efficacité. L'enjeu aujourd'hui est de supprimer un certain nombre de niches fiscales tant elles ont pris de l'ampleur. Il en existe près de 500 en France qui, outre le manque à gagner qui en résulte pour les finances publiques (75 milliards d'euros), traduisent une dérive vers un nouveau Moyen Age fiscal.

On le sait, c'est à travers l'image d'un Etat-nation unifié, aux frontières bien définies, que s'est forgée une symbolique fiscale largement acceptée et partagée, celle de la réalisation du bien commun par l'impôt. Un prélèvement entendu comme une contribution nécessaire à l'organisation de la vie collective. Une telle vision est loin d'être la même aujourd'hui.

Depuis la seconde moitié des années 1970, à une représentation unifiée de la société s'est substituée l'image d'un monde éclaté en proie à des crises économiques successives conduisant à soutenir les entreprises et à répondre à des problèmes sociaux de plus en plus aigus.

C'est alors qu'une critique de l'impôt et de la dépense publique s'est développée. Le regard sur la fiscalité a changé et le classique clientélisme s'est combiné avec la nécessité d'alléger le poids de l'impôt justifiant le recours à une fiscalité dérogatoire. On a vu s'épanouir des corporatismes et des privilèges fiscaux se traduisant par de multiples allègements d'impôts.

Cette vague corporatiste, née d'une crise générale et d'une dégénérescence de l'Etat-providence, est à l'origine de la démultiplication depuis plusieurs années de mesures de faveur et de régimes dérogatoires pris en direction des particuliers comme des entreprises qui donnent à la fiscalité actuelle la structure d'une véritable mosaïque. Toutefois, si l'évolution en restait là, elle n'exprimerait finalement qu'une poussée excessive d'un phénomène banal.

Or, un regard attentif permet de constater une certaine appropriation de la fiscalité dérogatoire par ses bénéficiaires, les dérogations au fil des ans et par "effet caméléon" finissant par se fondre dans la norme. Un tel phénomène est en partie lié à une caractéristique propre des sociétés contemporaines qui est leur diversification et leur reconstitution en réseaux faits de communautés d'intérêts. Ainsi, la complexité fiscale n'a d'égale que la complexité politique, économique et sociale, elle tend à lui correspondre trait pour trait.

Mais par voie de conséquence, le pouvoir fiscal est de moins en moins l'attribut du pouvoir universel traditionnellement représenté par l'Etat. Il n'est pas de secteur qui ne revendique qui la défiscalisation de tel revenu, qui la baisse du taux de la TVA, qui un crédit ou une réduction d'impôt. Et l'Etat a bien souvent du mal à faire marche arrière pour retourner vers une universalisation de la fiscalité et renouer avec une histoire, commencée sous l'Ancien Régime, qui lui a permis d'exister comme force politique incontestée.

Ainsi peut-on estimer qu'est en train de se produire une dérive vers un nouveau Moyen Age fiscal, une situation qui résulte de réponses données au coup par coup aux problèmes et aux diverses pressions. Or, et plutôt que d'apporter des réponses inadaptées et de céder à des revendications particulières, ne conviendrait-il pas de réaffirmer le principe d'universalité de l'impôt ainsi que son corollaire, celui d'égalité et de justice fiscale ?

Michel Bouvier, professeur à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne, directeur de la "Revue française de finances publiques", président de Fondafip

C'est toute la fiscalité qu'il faut raboter

Les niches fiscales sont l'expression de la volonté de la puissance publique de modifier les structures de production et de consommation de manière à obtenir certains objectifs considérés comme prioritaires. Il est donc évident que les niches fiscales créent des distorsions par rapport aux structures qui existeraient naturellement en leur absence. Ceux qui sont favorables à l'interventionnisme étatique et plus particulièrement à des politiques ciblées considèrent évidemment que ces distorsions ne sont pas nocives.

Un libéral au contraire sera naturellement critique à leur égard, car il considère qu'il convient de laisser le système des prix refléter les désirs et les capacités relatives de tous les individus et qu'on obtient ainsi les structures productives qui correspondent à leurs préférences. Mais en dehors de cette critique générale, on peut adresser toutes sortes de reproches aux niches fiscales.

Si elles existent, en effet, c'est parce qu'elles sont le produit du fonctionnement du processus politique et plus précisément du clientélisme. Comme cela a été souvent souligné, il est de l'intérêt des hommes politiques de donner des avantages visibles et bien ciblés et d'en faire supporter le coût de manière diffuse. Ainsi, lorsqu'on adopte un taux plus bas pour la TVA, par exemple pour la restauration, tous ceux qui en profitent sont favorables au gouvernement qui leur donne ce privilège relatif, mais cela se traduit très probablement par un prélèvement fiscal plus élevé pour les autres.

En outre, il est impossible de déterminer exactement quels sont les vrais bénéficiaires et les vrais perdants dans ce jeu de privilèges relatifs. Ainsi, une niche fiscale concernant les acheteurs d'un logement va permettre aux vendeurs d'appartements d'augmenter les prix qu'ils proposent et de récupérer ainsi une partie de l'avantage fiscal. Les niches fiscales sont donc à l'origine d'un manque de transparence accru dans le système fiscal.

Elles accroissent, par ailleurs, le caractère arbitraire de la fiscalité et sa complexité, non seulement parce qu'elles ne concernent que certaines catégories d'activités, mais aussi parce qu'elles sont souvent soumises à des conditions d'application, telles que des plafonds d'exonération. Elles demandent donc un effort d'information aux contribuables et un coût de contrôle à l'administration fiscale.

Il existe bien des raisons de critiquer les niches fiscales et de souhaiter leur diminution ou leur disparition. Mais en sens inverse, il faut reconnaître qu'elles offrent aux contribuables, dans un des pays les plus imposés au monde, un moyen d'échapper partiellement au poids excessif des prélèvements obligatoires. De ce point de vue, elles portent bien leur nom car elles évoquent la protection qu'obtient ainsi le citoyen par rapport à l'Etat-Leviathan. Leur existence est au fond la reconnaissance implicite du caractère excessif du fardeau fiscal : elles n'existeraient pas s'il n'y avait qu'un très petit nombre d'impôts avec des taux très faibles.

On entend souvent dire que les niches fiscales "coûtent" 75 milliards à l'Etat et qu'il conviendrait donc de diminuer l'énorme cadeau ainsi fait aux contribuables. En fait, il conviendrait d'inverser le raisonnement et de dire que les niches fiscales, loin de constituer un cadeau de l'Etat, ne constituent qu'une atténuation de la spoliation fiscale. Elles permettent à certains contribuables de conserver

une petite partie de ce qui leur appartient légitimement et qu'ils ont obtenu par leurs propres efforts.

C'est pourquoi, raboter les niches fiscales c'est évidemment accroître le poids, déjà trop important en France, de la fiscalité. C'est pourquoi aussi, dans la plupart des pays où l'on a diminué ou supprimé les niches fiscales, on a simultanément diminué le taux des impôts les plus spoliateurs et on a ainsi réalisé la seule politique de relance efficace.

La réforme fiscale qu'il conviendrait de faire de manière urgente en France consisterait donc à supprimer ou à raboter les niches fiscales, mais en donnant par ailleurs un énorme coup de rabot à la fiscalité, plus particulièrement en diminuant considérablement ou même en supprimant la progressivité de l'impôt sur le revenu et en supprimant des impôts aussi absurdes et destructeurs que l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). Malheureusement, en se contentant de la moitié de ce programme - raboter les niches fiscales - la droite française, une fois de plus, fait exactement le contraire de ce qu'elle devrait faire, le contraire de ce pour quoi elle a été élue.

Pascal Salin, professeur émérite à l'université Paris-Dauphine

L'injustice du système entretient la défiance délétère envers l'impôt

Il est urgent que la France se dote d'une méthode rigoureuse pour régler sereinement le problème des niches fiscales. C'est la seule façon de sortir par le haut de l'impasse actuelle, où le gouvernement et les lobbys jouent au chat et à la souris, chaque proposition de rabotage déclenchant une tempête médiatique sous la pression des intérêts menacés. Cette méthode doit s'appuyer sur une compréhension partagée des tenants et aboutissants économiques des niches fiscales. Récapitulons-les.

Le principe des niches (ou dépenses fiscales en langage administratif) n'a en lui-même rien d'absurde. Si certains biens sont insuffisamment produits par le marché, par exemple parce que les individus sous-estiment leur valeur, il revient à l'Etat d'encourager leur production.

Ainsi, si les ménages sous-investissent dans l'isolation thermique de leur appartement parce qu'ils ne prennent pas en compte l'effet positif que cela a pour leurs voisins, le raisonnement économique de base recommande de subventionner les travaux d'isolation. Pour ce faire, l'outil fiscal est parfois le plus efficace et le plus simple : plus souple que la ligne budgétaire, moins contraignant que la réglementation, bien ciblé sur les publics visés grâce à la connaissance qu'a l'administration fiscale de ses administrés. Les niches contribuent donc, en théorie, à remplir une des fonctions de la fiscalité : corriger les défaillances du marché.

Tout l'enjeu consiste à bien identifier quelles sont ces défaillances et à évaluer si l'outil fiscal est réellement le plus pertinent, car les niches ont un coût. Leur multiplication empêche la fiscalité de remplir ses deux autres fonctions essentielles, qui sont de lever des ressources et de redistribuer les richesses.

Or, tout concourt à la prolifération des niches sans rapport avec leur utilité sociale : leur mode d'adoption (bien moins contraignant que celui des dépenses budgétaires), le manque d'évaluation, les coûts politiques de toute action visant à les contenir. Résultat : nos niches fiscales coûtent aujourd'hui bien plus à la collectivité qu'elles ne lui rapportent.

Le premier coût est budgétaire. Avec 468 niches officiellement à son actif, la France détient le record du nombre de dispositions fiscales dérogatoires parmi les pays de l'OCDE (147 aux Etats-Unis, 86 en Allemagne). Le projet de loi de finances 2010 estimait leur coût à 75 milliards d'euros, presque 4 % du PIB, et bien plus que ce que rapporte l'impôt sur le revenu (50 milliards).

Tout ceci a beau être connu, répété et unanimement déploré, la dynamique s'est poursuivie au cours des dernières années : taux réduit de TVA dans la restauration, exonération des heures supplémentaires, réductions d'ISF pour l'investissement dans les PME et les dons, etc. Le fossé a trop longtemps été criant entre les discours et les actes, même si un virage s'amorce. Au passage, une once de malhonnêteté s'est glissée dans les documents budgétaires, qui évacuent chaque année discrètement quelques niches du périmètre de ce qui est officiellement considéré comme dépense fiscale. Pour l'impôt sur la fortune (ISF) par exemple, les seules niches évaluées représentent 25 %

des recettes de cet impôt, mais ce chiffre monte à 50 % quand on ajoute les niches "déclassées" depuis 2007, contre 18 % à périmètre comparable en 2005.

Deuxième coût : les entorses faites à la justice fiscale. L'outil central de la redistribution des richesses, l'impôt progressif sur le revenu, a perdu l'essentiel de son pouvoir. Non seulement les taux moyens d'imposition ont-ils fortement diminué pour les très hauts revenus (passant par exemple de 44 % en 1998, à 27 % en 2006 pour les 0,01 % les plus riches, d'après les travaux de Camille Landais), mais, de façon plus inquiétante, le taux moyen d'imposition décroît aujourd'hui avec le revenu pour les plus aisés.

Tout en haut de l'échelle des revenus, plus on gagne, moins on paye en proportion de ce qu'on gagne ! En cumulant astucieusement les dispositifs, on peut être riche comme Liliane Bettencourt et taxé au même taux qu'un cadre moyen : c'est la négation même de ce que doit être un impôt efficace et juste.

Cet effet pervers n'est pas qu'une spécificité française : les niches bénéficient naturellement avant tout à ceux qui ont les moyens d'investir dans l'optimisation fiscale et suffisamment de revenus ou de patrimoine à optimiser. Une étude américaine récente montre que la suppression de toutes les niches ferait baisser de 13,5 % le revenu après impôt des 1 % des Américains les plus riches, mais de seulement 6,5 % celui des 20 % les moins riches, bien que de nombreux dispositifs du type prime pour l'emploi ciblent spécifiquement les bas revenus.

Enfin, parce qu'elles rendent injuste le système fiscal, les niches alimentent la défiance délétère envers l'impôt, ce qui a peut-être le coût le plus grave à long terme. La clé du consentement à l'impôt réside dans le respect du principe d'équité horizontale élémentaire : "A revenu égal, impôt égal." Personne ne peut être convaincu que ce principe s'applique dans les faits quand il existe 468 possibilités d'y déroger : chacun pense payer plus que son voisin.

Dans ce contexte, tout le monde s'accorde pour réduire les niches fiscales ; la vraie question est donc comment y parvenir rationnellement. Ecartons tout de suite la solution qui consiste à "raboter" au fil de l'eau certains dispositifs au gré des contraintes budgétaires : spontanément, chaque gouvernement va chercher à minimiser le coût électoral du rabotage, mais il n'y a aucune raison qu'à l'issue de ce processus les niches ainsi supprimées soient exactement celles qui sont le plus inefficaces pour la société.

Restent deux options : d'abord, mener une évaluation de l'effet socio-économique de chacune des niches fiscales et de leur efficacité relativement aux autres modes d'intervention publique. Pour être utile, une telle évaluation devrait être indépendante, c'est-à-dire confiée à des personnes extérieures à l'administration ; pluraliste, tant sur le plan des approches que des structures mobilisées ; et intégralement publique. Un travail de ce genre serait susceptible de contribuer à forger un consensus citoyen sur la nature des dispositifs dérogatoires à supprimer. C'est exactement le chemin sur lequel l'Allemagne s'est engagée depuis 2007.

La seconde option consiste à faire table rase de toutes les niches, ce qui aurait des avantages évidents en termes de lisibilité. Ce coup de balais ouvrirait la voie à la création d'un grand impôt citoyen sur le revenu, fusionné avec la CSG et prélevé à la source. Les pouvoirs publics pourraient alors inverser la charge de la preuve : seules des dispositions dérogatoires dont la pertinence aurait préalablement été établie par des études publiques, indépendantes et convergentes pourraient être réintroduites dans le nouvel impôt.

Le choix de la méthode est in fine politique, mais l'essentiel est de sortir de l'impasse actuelle qui ne fait que renforcer le sentiment d'arbitraire et d'injustice fiscale.

Gabriel Zucman, doctorant à l'Ecole d'économie de Paris, rédacteur en chef de la revue "Regards croisés sur l'économie"

Encore un effort pour être vertueux !

Le législateur s'alarme traditionnellement, quand il examine le projet de loi de finances, du coût galopant des dépenses fiscales et de la menace qu'elles font peser, dans leur ensemble, sur l'équilibre de nos comptes publics. Sa détermination sincère à contenir l'érosion des recettes se tempère néanmoins lorsqu'il s'agit de supprimer ou de diminuer la portée de telle ou telle mesure dérogatoire, nécessairement "essentielle" à la préservation de l'emploi, de la compétitivité ou de l'équité. Pire, cette détermination s'estompe parfois totalement, pour laisser place à de vibrants plaidoyers en faveur d'une nouvelle réduction, d'un nouvel abattement ou d'une nouvelle exonération d'impôt, "signal fort" en direction du public que l'on veut aider et dont le coût supplémentaire n'est qu'une goutte d'eau dans l'océan des pertes de ressources annuellement subies par l'Etat.

De telles ambiguïtés ne peuvent perdurer, et la situation des finances publiques impose de mettre, sans tarder, un coup d'arrêt à l'inflation du coût des niches. En 2010, près de 470 dispositifs dérogatoires ont grevé les recettes du budget de l'Etat d'un montant estimé à 75 milliards d'euros, en constante progression.

Une longue démonstration n'est nullement nécessaire pour conclure que les niveaux de déficit et d'endettement atteints par la France ne sauraient s'accommoder plus longtemps d'une hausse continue de la dépense fiscale.

Mais les enjeux ne sont pas seulement budgétaires. Il y va également de la lisibilité, de l'équité et de l'efficacité de notre système fiscal. On conçoit aisément que plus la liste des dérogations fiscales s'allonge, moins la législation fiscale est claire. Le maquis des niches devient alors préjudiciable à l'attractivité économique de notre pays, en déroutant des investisseurs soucieux de sécurité juridique et de clarté des règles applicables. Il est également un puissant vecteur d'iniquité, les ménages les moins aisés ou les entreprises de taille modeste ne pouvant recourir à d'avisés conseillers en optimisation pour réduire leur impôt. Il est enfin économiquement nuisible, dans la mesure où bien des subventions fiscales aboutissent à déformer la structure des prix, à offrir des rentes aux vendeurs et à constituer l'argumentaire des messages publicitaires.

Des initiatives ont déjà été prises, tendant par exemple à plafonner le montant des avantages fiscaux cumulables par un même contribuable, mais une revue systématique de l'ensemble des niches, débouchant sur de réelles diminutions ou suppressions se fait encore attendre. Si la détermination du gouvernement à maîtriser la dépense fiscale ne fait aucun doute, les instruments qu'il propose relèvent davantage d'une approche pointilliste que d'une remise en cause généralisée. Le "rabort" qu'il entend appliquer ne rapportera que 440 millions d'euros sur les 37,5 milliards de niches afférentes à l'impôt sur le revenu. Le "bouquet" de mesures ciblées, nonobstant son caractère bucolique, ne va pas assez loin.

Dans ces conditions, il appartiendra au Parlement de formuler des propositions complémentaires. Je crois, pour ma part, qu'un taux intermédiaire de TVA de 10 % à 12 % pourrait être appliqué à des secteurs tels que la restauration ou la rénovation de logements. Le coût galopant de dispositifs mal maîtrisés doit également être contenu. Comment justifier que le crédit d'impôt développement durable ait vu son coût dépasser systématiquement les prévisions, ou encore que la dépense associée

au crédit d'impôt recherche soit passée de 1,5 milliard d'euros en 2008, à 4 milliards en 2009, alors même que le volume des investissements de R & D ne progressait, dans le même temps que de 200 millions d'euros ? Soutenir fiscalement l'investissement se défend, à condition que l'avantage fiscal ne soit pas capté par les nombreux intermédiaires qui prospèrent grâce à la complexité grandissante de la norme fiscale.

Enfin, l'aggiornamento fiscal dont la France a besoin ne saurait se cantonner à la réduction des niches. L'amélioration de la compétitivité de notre système de prélèvements obligatoires impose de mettre en oeuvre d'importants changements d'assiette, afin d'alléger la pression fiscale pesant sur le travail.

La préservation de l'équité fiscale doit ensuite nous encourager à en finir avec les montages complexes et autres subterfuges consistant à "miter" ou à plafonner les impôts que l'on n'ose pas supprimer. C'est dans ce but que je proposerai à nouveau, dans les semaines qui viennent, une tétralogie fiscale tendant à supprimer conjointement l'impôt sur la fortune (ISF) et le bouclier fiscal, en contrepartie d'une augmentation de la tranche supérieure de l'impôt sur le revenu et d'une hausse de la taxation des plus values mobilières et immobilières. La justice fiscale y gagnera, les comptes publics aussi.

Jean Arthuis, président de la commission des finances du Sénat

Impôt citoyen pour une France plus juste

En ces temps d'incertitude économique, il y a malheureusement une certitude : en juin 2012, le bilan économique de dix années de pouvoir de droite tiendra en trois mots : une explosion de la dette, une explosion du chômage et une explosion des inégalités.

Une explosion de la dette. En dix ans la dette de la France aura doublé, passant de moins de 900 milliards d'euros en juin 2002, à 1 800 milliards en juin 2012, selon les propres prévisions de Bercy. Et les seuls intérêts de cette dette représenteront chaque année plus que le montant du déficit annuel des régimes de retraites.

L'explosion du chômage. Le gouvernement en rejette toute la responsabilité sur la crise. Mais l'Allemagne avait le même taux de chômage que la France avant la crise, début 2008. Elle a autant souffert que nous, mais son chômage n'a pas augmenté, alors que nous avons aujourd'hui en France 600 000 chômeurs de plus.

L'explosion des inégalités. Ce creusement des inégalités est en partie la conséquence de trente ans de mondialisation libérale. Mais ce qui caractérise notre pays, c'est que toute la politique fiscale de ces dernières années aura consisté à accentuer. Cette politique se résume, quand l'économie va bien, à faire des cadeaux fiscaux à crédit pour les plus fortunés de nos concitoyens et, quand elle va mal, à faire payer tous les Français. Pas tous d'ailleurs, puisque les bénéficiaires du bouclier fiscal continueront à percevoir les chèques exorbitants que leur reverse l'Etat à ce titre.

Cette politique a conduit à un impôt sur le revenu qui s'est réduit comme une peau de chagrin et qui est tellement mité par les niches fiscales - notamment sur les revenus du capital -, que plus on monte dans l'échelle des très hauts revenus, plus l'impôt baisse en proportion du revenu. Pour les 10 plus hauts revenus, le taux moyen n'est pas 40 %, mais de moins de 20 %.

La même situation se retrouve en matière d'imposition des entreprises : plus l'entreprise est grande et moins elle paye d'impôt. Dans les PME, le taux effectif est proche de 30 % ; dans les grandes il tombe à 13 % pour les entreprises de plus de 2000 salariés et à 8 % pour celles du CAC40.

Nous aurons besoin d'une réforme fiscale majeure pour rétablir la justice fiscale. Elle reposera sur un principe simple : l'impôt doit traiter de la même façon les revenus du capital et du travail, alors qu'aujourd'hui, les revenus du capital échappent très largement à l'impôt progressif. Quel paradoxe qu'un président qui passe son temps à tenir de grands discours sur la taxation des transactions financières dans les sommets internationaux et qui la refuse systématiquement dans notre pays.

Il faut en finir avec la fiction selon laquelle la moitié de nos concitoyens ne payeraient pas d'impôt sur leur revenu (IR) : tout le monde paye la CSG qui est aujourd'hui plus lourde de l'IR et n'est pas progressive. En fusionnant l'IR et la CSG, en les débarrassant des niches fiscales et en retenant le meilleur des deux - la progressivité de l'IR et l'assiette large de la CSG -, on peut mettre en place un impôt sur le revenu digne de ce nom : plus clair, plus simple, plus juste parce que plus large et plus progressif.

Cela suppose une révision générale des niches fiscales et non un "rabort" qui met de coté les niches les plus scandaleuses, comme la niche Copé ou le bouclier fiscal. Ce raboutage n'est qu'un coup de lime à ongle quand il s'agit des revenus du capital, mais il devient un coup de serpe quand il concerne des impôts indirects qui touchent tout le monde et notamment les jeunes, comme la TVA sur le triple play.

Il faudra aussi moderniser notre imposition du patrimoine qui est indispensable à la fois pour des raisons de justice fiscale - le patrimoine est une faculté contributive - et d'efficacité économique - l'impôt est une incitation à sa rentabilisation.

Quant à la réduction indispensable des déficits, la question n'est pas les discours, mais les actes. Voilà un gouvernement qui n'aura respecté aucune des règles existantes de finances publiques, ni les 3 % de déficit, ni les 60 % de dette, ni même les règles qu'il a fait lui-même voter, et qu'il prétend inscrire dans la Constitution pour ses successeurs, des principes qu'il a violé tous les jours. La réduction des déficits, n'est pas une question de règles, mais de volonté politique. Car quand la gauche était au pouvoir, ce n'était pas comme aujourd'hui un déficit de presque 8 % du PIB, mais un déficit excessif en 1997 que nous avons ramené à 1,5 % du PIB en 2001. Ce n'était pas une dette qui a doublé comme aujourd'hui, mais une dette que nous avons ramenée en dessous de 60 % du PIB en 2002, alors même qu'elle dépassait, déjà, pour la première fois ce seuil, à la fin du gouvernement Juppé. Ce n'étaient pas des comptes sociaux à la dérive comme aujourd'hui, mais des comptes sociaux en excédents.

A rebours de tout ce que proclament les libéraux, ce qui fait la compétitivité d'une nation et caractérise le développement, c'est très largement l'efficacité du secteur non marchand ou du moins socialisé : le système de santé et de protection sociale, l'éducation, la recherche, le financement des grandes infrastructures. En ces temps de mondialisation, on peut reproduire partout dans le monde une usine intégrant les développements technologiques les plus récents. Mais pour qu'elle fonctionne efficacement, encore faut il avoir l'environnement que constitue un système de formation performant, des infrastructures solides, un secteur de la recherche efficace.

La solidarité est un puissant facteur d'efficacité économique parce qu'elle crée la confiance indispensable à une économie de marché et qu'elle permet à chacun de prendre des risques en sachant que la société ne laissera personne au bord du chemin.

Et si nous socialistes, parlons d'impôt citoyen, c'est, bien sur, en pensant à la justice fiscale, mais aussi au financement des services publics essentiels qui constituent l'essence même d'une société développée.

Pierre-Alain Muet, député PS du Rhône